



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Le Préfet

Nîmes, le 19 MAI 2017

Monsieur

A la demande des ministres de l'environnement, de l'énergie et de la mer, des affaires sociales et de la santé et du logement et de l'habitat, une mission conjointe du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a été mandatée. Son rapport relatif à la « contamination par les métaux lourds d'habitants proches d'anciens sites miniers du Gard », vient d'être mis en ligne sur le site du CGEDD.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-rapports-r43.html>

Il est également disponible sur le site internet de l'État dans le Gard.

<http://www.gard.gouv.fr>

Confirmant la multiplicité des enjeux rendant ce dossier particulièrement complexe, la mission rappelle qu'il doit encore faire l'objet de nombreuses expertises en cours aujourd'hui. Le recueil des données et la protection du secret médical, la protection sanitaire et environnementale des populations et les enjeux immobiliers font l'objet par la mission de recommandations.

Je souhaite vous rappeler les trois axes du plan d'actions de l'État développé depuis janvier 2016 :

1) réduire la vulnérabilité des personnes exposées de manière permanentes ou temporaires

pour cela plusieurs actions ont été menées ou sont en cours d'exécution :

- l'information des usagers de ces sites a été renforcée, un groupe de travail partenarial finalise les modalités d'information sur site, ces informations devront être en place pour la saison estivale 2017 ;

- afin de ne pas exposer de nouvelle personne aux risques potentiels, un porté à connaissance a été notifié aux maires concernés le 20 janvier 2017 limitant ou interdisant toutes nouvelles implantations dans les secteurs les plus sensibles ;

- les sites, sources potentielles de danger pour les passants connus aujourd'hui, (dépôts Umicore et de la mine Joseph, haldes du GFA de la Gravouillère, dépôt circulaire de l'Issart) sont en cours d'expertise pour des mises en sécurité efficaces et rapides ;

- sur les sites potentiellement à l'origine de pollution déjà identifiés, des expertises hydrauliques et géotechniques sont en cours, elles seront suivies de travaux afin d'assurer un confinement durable des sources polluantes ;

- face à la multiplicité des enjeux et à l'étendue du secteur impacté, disposer d'informations complémentaires et exhaustives permettant de qualifier le risque et de la traiter est indispensable. GEODERIS, expert après mines, a été mandaté pour compléter l'étude des impacts environnementaux des anciennes activités minières et industrielles et proposer les mesures de gestions adaptées. Les premiers résultats sont attendus en 2018 ;

- à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé et sous le pilotage scientifique de Santé Publique France, une enquête épidémiologique d'imprégnation au cadmium, arsenic et plomb a été lancée. Plus de 700 volontaires y ont participé. Santé Publique France remettra les résultats de cette étude fin 2017.

2) traiter les situations les plus à risque

- suite aux prélèvements biologiques réalisés dans le cadre de l'enquête épidémiologique, des diagnostics environnementaux ont été réalisés dans les foyers volontaires identifiés comme prioritaires. Ces diagnostics seront assortis de propositions individuelles de réduction de l'exposition aux risques. Les bilans sont en cours de finalisation et seront transmis aux intéressés avant fin juin 2017 ;

- un certain nombre de situations individuelles font l'objet d'expertise, en lien avec les ministères concernés afin de proposer des solutions de relogement.


3) assurer l'information et l'association des membres des comités de suivi et d'information.

- pour mémoire, toutes les informations disponibles sont accessibles sur le site internet de l'État dans le Gard ;

- le comité de suivi et d'information (CSI) des anciens sites minières et industriels de La Croix de Pallières installé en juin 2016 est régulièrement associé à l'évolution de ce dossier.

Je vous propose de réunir à nouveau le CSI, le jeudi 22 juin à 10 H 00 en préfecture salle Claude Erignac.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.



Didier LAUGA